

# Déclaration préalable

28 MARS 2018

Monsieur le Président, Madame la secrétaire,  
Mesdames et Messieurs élus et mandatés du CE DTSI,

- ▶ Les contestations issues des syndicats CFDT et FO contre l'élection d'élus **CFE-CGC** et uniquement contre l'élection d'élus **CFE-CGC** d'Orange commencent à produire des effets dévastateurs.

Dans les Directions Orange Sud-Est et Orange Sud-Ouest, les tribunaux ont décidé d'annuler l'élection d'élus **CFE-CGC**.

Nous y voyons les stigmates d'une guerre syndicale sournoise, avec la judiciarisation des conflits comme nouvelle forme de violence spécifique contre les élus **CFE-CGC**

Les syndicats, CFDT comme FO, désignent leurs collègues à la vindicte des tribunaux et se réjouissent de la perte du mandat d'autres syndicalistes dans l'entreprise Orange SA.

**Sur un des périmètres contestés l'avocat de la CFDT a exprimé l'urgence à statuer, en considérant que le maintien des élu(e)s CFE-CGC, dans le CE concerné, constituait un « danger grave et imminent » !  
Mais jusqu'où cette hystérie peut-elle mener ?**

**Nous constatons dans cette attaque contre l'intelligence collective, la mise en œuvre d'une vision totalitaire de la vie syndicale !**

La **CFE-CGC** continuera à défendre sa représentativité, le droit des femmes, et la liberté d'être candidate. En quoi une surreprésentation des femmes « en quota » serait un danger pour notre entreprise, alors que la loi ne visait initialement qu'à mieux les représenter dans un souci d'égalité ?

Sur notre périmètre, les procédures judiciaires lancées par la CFDT et FO et ont d'ores et déjà abouti à la démission de Magali Fernandes qui a choisi de se retirer de cette situation déstabilisante et inconfortable. Nous comprenons sa décision qui ne vise qu'à mieux la protéger, et nous la remercions pour nous avoir accompagnés jusqu'ici malgré la violence qu'elle a subit !

Ouf..... une femme de moins à éliminer ! Ne devrait-on pas analyser la situation dans les rangs des Organisations à l'origine des actions en justice ? Nous ne le ferons pas, car nous ne souhaitons à personne, quel que soit son attachement syndical de subir personnellement de tels préjudices et nous respectons trop nos collègues pour adopter de tels comportements !

L'audience de cette affaire a été reportée au 9 avril 2018 par le Tribunal d'Instance de Villejuif, au terme de celle-ci, verrons-nous une autre femme élue quitter cette instance ?

L'actualité du renouvellement du COMEX permet en tous cas de nous féliciter de la décision qu'un tiers de celui-ci soit composé de femmes, dont 2 des 3 directeurs généraux adjoints. FO et la CFDT y verraient-ils un danger grave et imminent pour le groupe ? En toute logique et compte-tenu de leur état d'esprit, ils devraient s'en inquiéter...

► D'autre part, après l'autosatisfaction largement exprimée au cours de multiples actions de communication, le couperet est finalement tombé.... On arrête le programme SIIE et les dégâts qu'il a généré !

Il aura donc fallu, 350 millions d'euros d'investissements, 6 ans d'errements entre partenaires et fournisseurs pour finalement arriver à cette situation consternante !

La solution DISE que nos dirigeants condamnaient en 2012 restera finalement pérenne jusqu'en 2023, elle favorisera la mise en œuvre de solutions attendues pour le haut du marché entreprises.... Que n'y avons-nous vu aussi clair plus tôt et pourquoi n'avons-nous pas compris à quel point la solution DISE était en mesure de répondre à nos besoins sur le moyen terme ?

Mais bon, ne regardons pas dans le rétroviseur, soyons positifs et intéressons-nous à la suite.

La suite c'est plus de 100 personnes, qui vont devoir dans les 9 mois à venir, se trouver une autre activité ....

La **CFE-CGC** attire l'attention sur le fait que les salariés ne devront pas être les boucs émissaires sacrifiés pour détourner le regard des mauvaises décisions prises par la direction en son temps !

Nous soulignons les difficultés probables pour le reclassement des salariés sur les sites de Province et demandons l'étude d'actions particulières pour limiter les mobilités géographiques !

La **CFE-CGC** attire l'attention sur le fait que le management devra résister à la tentation de la violence hiérarchique qui pourrait consister à pratiquer le « dédagisme » auprès de certains salariés au profit de salariés situés sur des sites encore plus menacés.

La **CFE-CGC** restera vigilante à la pression qui pourrait être mise sur les salariés en inter-projet en raison de l'impact négatif de leurs imputations sur l'EBITDA.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que malgré la difficulté de la situation présente, la bienveillance doit devenir plus qu'un mot, dans un écosystème où la pratique managériale n'a pas toujours été à la hauteur des discours sur les pratiques collaboratives et l'esprit d'équipe.

**Vos élu(e)s au CE DTSI :**

Virginie COLLAS – 06 38 94 22 96 - virginie.collas@orange.com

Sophie FEJOZ – 06 73 89 87 31 - sophie.fejoz@orange.com

Magali FERNANDES – 06 30 85 41 65 - magali.fernandes@orange.com

Isabelle LEPRETRE – 06 08 49 88 84 - isabelle.lepretre@orange.com

Thierry BLACHERE – 06 47 99 07 87 - thierry.blachere@orange.com

Laurent BERRACCIANI – 06 85 40 40 20 - laurent.berracciani@orange.com



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

